

2C
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 22 Rue Harispe, 64200 BIARRITZ
802 752 485 RCS BAYONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2025

Le vingt-six septembre,
A 11 heures,

Monsieur Gérald CROSA,
Demeurant 36 route de Pitoys, 64600 ANGLET

Agissant en qualité d'Associé Unique et Président de la société 2C sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, l'Associé Unique décide de transférer le siège social du 22 Rue Harispe, 64200 BIARRITZ au 36 rue de Pitoys, 64600 ANGLET, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4- SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 36 rue de Pitoys, 64600 ANGLET »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.


Monsieur Gérald CROSA